

# AVIS PUBLIC

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité régional de comté (MRC) d'Antoine-Labelle que le conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 22 juin 2021, un règlement portant le numéro 505 relatif à la gestion contractuelle.

Le règlement numéro 505 est disponible pour consultation auprès du secrétariat de chacune des municipalités membres de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'au bureau administratif de la MRC, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier.

Le règlement numéro 505 entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Mont-Laurier ce 1<sup>er</sup> jour du mois de juillet 2021.

La directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim,



Myriam Gagné